

F-Istres: software-related services

OJ S 204/2012 23/10/2012

Contract notice

Services

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: centre d'essais en Vol

Postal address: ministère de la défense - direction générale de l'armement- direction technique - service centralisé des achats techniques-site d'Istres

Town: Istres Cedex

Postal code: 13804

Country: France

Contact person: Mme Sophie Lhoumeau

For the attention of: m le président de commission de contrôle interne des contrats du SCAT

Telephone: +33 442483525

Fax: +33 442483210

Internet address(es):

General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>

Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>

Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Prestations logicielles pour simulations et moyens D'Essais ET D'Experimentation.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 13: Computer and related services
Main site or place of performance: dga Essais en vol Site d'istres.
NUTS code FR824 Bouches-du-Rhône

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with several operators

Maximum number Envisaged maximum number of participants to the framework agreement
: 8

Duration of the framework agreement

Duration in months: 48

Estimated total value of purchases for the entire duration of the framework agreement

Estimated value excluding VAT: 5 000 000 EUR

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Accord-Cadre pour des prestations logicielles pour simulations et moyens d'essais et d'expérimentation destinées aux centres de la Direction Technique (Dt) de la Direction Générale de l'armement (Dga) en France métropolitaine et au site de Cuers Pierrefeu du Service Industriel de l'aéronautique (Siaé).

L'Objet de l'accord cadre est de définir les termes régissant les éventuels marchés à passer pendant la période de validité de l'accord cadre.

Les marchés conclus sur la base de l'accord cadre (marchés subséquents) pourront être des marchés ordinaires ou fractionnés à bons de commande suivant les dispositions de l'article 251 du code des marchés publics ou à tranches conditionnelles suivant les dispositions de l'article 248 du code des marchés publics.

Le présent projet de marché est soumis à la procédure de l'appel d'offres restreint conformément aux dispositions des articles 201-i 2°, 33 et 238 à 242 du code des marchés publics.

II.1.6. CPV code(s)

72260000 Software-related services

II.1.7. Information about subcontracting

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

L'Accord cadre est utilisé pour des prestations logicielles pour simulations et moyens d'essais et d'expérimentation. Le résultat de celles-ci se traduit par une évolution et/ou l'entretien du patrimoine logiciel et matériel. Il s'agit de maintien en condition opérationnelle (Mco), de mise à hauteur ordinaire (Mho) ou de mise à hauteur extraordinaire (Mhe) de logiciels des moyens de simulation, de moyens de simulation hybride et des logiciels pour les essais et expérimentations des centres concernés (DT et Siaé).

Outre ces prestations logicielles, les titulaires sont susceptibles de fournir quelques matériels informatiques connexes à leurs prestations et le soutien logistique associé.

Ces besoins seront formalisés par des marchés subséquents à cet accord cadre, définis par les centres concernés (DT et Siaé). Ils seront notifiés après mise en concurrence fondée sur l'accord cadre entre les multi attributaires de l'accord cadre. Cette remise en concurrence interviendra lors de la survenance du besoin.

Le présent accord cadre est passé sans minimum ni montant maximum.

L'accord cadre est conclu pour une durée de 4 ans maximum à compter de sa date de notification.

Cette durée s'entend comme période pendant laquelle peuvent être notifiés les marchés issus du présent accord.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 48 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement des marchés issus de l'accord cadre sera assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère de la défense.

Les conditions de paiement des marchés, issus de l'accord cadre (versements d'avance, acomptes et soldes) seront conformes aux dispositions des articles 259 à 281 du code des marchés publics.

Les marchés subséquents à l'accord cadre seront traités à prix forfaitaires, définitifs. Les modalités de variation des prix seront indiquées dans le CCAP du marché subséquent concerné.

Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément au décret no2002-232 du 21 février 2002 modifié. Le mode de règlement est le virement.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conformément à l'article 231 du code des marchés publics, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

En cas de groupement d'entreprises, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Un candidat qui s'est présenté seul lors de la remise de sa candidature ne peut pas présenter une offre en groupement et inversement. En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de remise des offres, sauf exceptions prévues à l'article 231-v alinéa 2 du code des marchés publics.

Si le marché est attribué à un groupement momentané d'entreprises au sens de l'article 231 du code des marchés publics le groupement sera contraint d'assurer sa transformation en

groupement de forme solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois:

- 1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;
- 2° en qualité de membres de plusieurs groupements

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

Conformément à l'article 227 du code des marchés publics, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité des informations.

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseigner dans leur intégralité les formulaires DC 1 et DC 2 accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr>.

- Pouvoir autorisant le signataire à engager la société,
- si l'entreprise envisage de présenter une candidature groupée solidaire, elle devra joindre aussi les pièces demandées et notamment les déclarations du candidat dûment remplies et signées par le co-traitant (ou chacun de co-traitants).

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Renseigner le D-1 du DC 2.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

- Chaque candidat présentera au moins 3 références permettant de démontrer l'expérience et les capacités techniques du candidat pour tous les domaines du savoir faire de base (décrits ci-dessous) et au moins 1 référence dans un des domaines du savoir faire technique complémentaire (décrits ci-dessous). Ces références concerneront des prestations effectuées au cours des cinq dernières années. Le candidat garantit que l'expérience et les compétences relatives à ces références sont toujours disponibles. Pour chaque référence il sera précisé le nom et les coordonnées du destinataire public ou privé, la date de réalisation ou l'état d'avancement et le descriptif et montant des prestations, noms et coordonnées des intervenants du candidats; les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique,
- une description de l'équipement technique et des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude de son entreprise,
- Le candidat devra disposer des habilitations ou avoir déposé une demande d'habilitation auprès de Dga/Ssdi pour l'accès à des informations classifiées de niveau Confidentiel Défense (voir art Vi.3 pour les modalités pratiques).

Minimum level(s) of standards possibly required

Savoir faire de base:

- Informatique scientifique et temps réel,
- Développement en environnement Windows et Linux,

- Programmation Java, c#, c, c++, fortran,
- Connaissance réseau,
- Prestations d'accompagnement (réversibilité, documentation, hot line, garantie),
- Gestion de projet et maîtrise d'oeuvre industrielle.

Savoir faire technique complémentaire:

- Développement de simulation pilotée temps réel et/ou système d'armement (modélisation, exploitation de données et structure d'accueil),
- Développement en infographie 2d et 3d dont IHM, bases de données terrain et objets 3d,
- Intégration de visuel 3d simplifié pour simulateur temps réel d'aéronef piloté,
- Hybridation,
- Optronique et radar,
- Liaisons de données tactiques (H, L16, L11, L22),
- Développement en environnement Apple ios et Android,
- Normes et standards d'interopérabilité (dis, hla 1.3/1516/1516e, RPR-FOM, protocole simple, rti hla MäK/Pitch),
- Bibliothèques graphiques (Qt de Nokia, SL-GMS de SL Corporation, Mil de MATROX,
- Gestionnaire de base de données relationnel (Postgresql),
- Outil de programmation par contrainte (Ilog CP - solver & Scheduler).

Dans l'impossibilité de présenter ces 4 références actives, chaque candidat présentera tout autre moyen de preuve pour attester de sa compétence professionnelle dans les domaines du savoir faire de base et au moins un des domaines du savoir faire technique;

Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines ci-dessus seront éliminés.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

Minimum level(s) of standards possibly required

Les capacités techniques et professionnelles demandées aux sous-traitants seront celles exigées des candidats à l'accord cadre en rapport avec la part sous-traitée.

Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines relatifs aux prestations sous-traitées seront rejetées.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3.

Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

FI1200075EV

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.11.2012 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

Compléments relatifs à l'article Iii.2.3.

Le candidat dont l'offre aura été retenue devra produire pour que le marché lui soit attribué, dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, l'état annuel des certificats reçus Noti2 (ex imprimé Dc7) ou les certificats fiscaux et sociaux correspondants (situation au 31 décembre de l'année précédant le lancement de la consultation) ainsi que les pièces mentionnées aux articles D.8222-5, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.

Ne sont pas recevables les candidatures des soumissionnaires:

- qui ont fait l'objet d'une interdiction du concourir aux marchés publics (article 216 du Cmp),
- exclus des marchés publics en application de l'article 225 du code des marchés publics,
- qui n'ont pas fourni les renseignements et documents prévus à l'article 217 du code des marchés publics, sous réserve des dispositions prévues au premier alinéa de l'article 233 I du code des marchés publics.

Les candidats qui ne sont pas en mesure de fournir les justificatifs demandés sont autorisés à apporter la preuve de leurs capacités par d'autres moyens considérés comme équivalents.

Les attestations et déclarations demandées à l'appui des candidatures seront datées et signées par une personne ayant le pouvoir d'engager la société (joindre un pouvoir en cas de délégation de signature).

Si le candidat se présente en groupement, chaque membre du groupement devra fournir ces renseignements et documents.

Informations sur l'accord cadre:

Nombre d'attributaires à l'accord cadre envisagé: 8 maximum si le nombre de candidats le permet.

— Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques.

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés par le pouvoir adjudicateur pour présenter sa candidature (Voir la section lii.2 du présent avis). Par ailleurs, il devra également être produit un engagement écrit de chacun de ces opérateurs, de travailler pour le candidat et réciproquement.

— Information sur la sous-traitance.

Il est précisé que pour le présent avis, le terme " sous-traitant " utilisé par le présent formulaire s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de la loi no75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance ou un contrat dépourvu des caractéristiques du contrat d'entreprise. Sont notamment des sous-traitants, les opérateurs économiques sur lesquels le candidat s'appuie pour justifier ses capacités.

— pour les contrats de sous-traitance au sens de la loi no75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, ces contrats feront l'objet d'une acceptation dans les conditions prévues aux articles 277 et 278 du code des marchés publics.

A cette fin, le soumissionnaire présentera à la personne publique avec son offre pour un marché subséquent ou après le dépôt de son offre pour un marché subséquent la déclaration mentionnée à l'article 277 pour les contrats de sous-traitance au sens de la loi no75-1334 ou /et au II de l'article 283 du code des marchés publics pour les autres contrats.

Le rejet d'un sous-traitant n'est possible que dans les cas définis aux articles 278 et 283-i du code des marchés publics.

Les capacités techniques, professionnelles et financières demandées aux sous-traitants, lors de la passation des marchés subséquents, sont celles exigées des candidats au titre de l'accord cadre et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du contrat de sous-traitance et la nature des prestations à réaliser. Cet examen pour chaque sous-traitant s'effectuera au regard des mêmes documents que ceux exigés au lii.2 du présent avis pour le candidat au titre de l'accord cadre.

Conformément à l'article 215 I du code des marchés publics, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

— (le cas échéant lorsque le marché implique la détention ou l'accès à des Isc).

La recevabilité de la candidature est également subordonnée au respect des dispositions mentionnées dans le titre VI de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale annexée à l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de ladite instruction, et dénommée ci-après l'instruction.

Les marchés subséquents issus de cet accord cadre sont susceptibles de traiter d'informations classifiées. Les candidats fourniront au titre du présent accord cadre (sous peine de rejet de leur candidature) les renseignements et documents relatifs à leur habilitation conformément aux dispositions de l'instruction précitée.

S'Agissant d'un accord cadre passé dans le cadre de la troisième partie du code des marchés

publics " Défense et sécurité ".

Le projet d'accord cadre faisant l'objet du présent A.A.P.C nécessite l'accès à des informations classifiées au niveau Confidentiel Défense. Seule une entreprise bénéficiant d'une habilitation à connaître de telles informations peut être autorisée à obtenir cet accord cadre, conformément aux dispositions de l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale annexée à l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de ladite instruction, et dénommée ci-après l'instruction.

— Eléments relatifs à l'habilitation.

Chaque entreprise candidate devra:

— produire une attestation d'une décision d'habilitation de la personne morale, accompagnée d'une attestation de non changement de la personne morale depuis la dernière décision d'habilitation,

— ou déposer le dossier de demande d'habilitation,

— ou déposer les éléments d'actualisation de l'habilitation.

Ces documents sont à fournir, en 3 exemplaires. L'Enveloppe intérieure contenant les pièces demandées devra porter la mention de la société et l'objet de la consultation.

Les habilitations des candidats devront pouvoir être vérifiées auprès de leurs autorités nationales de sécurité dans un délai d'un mois. Les habilitations des candidats ressortissants de pays avec lesquels la France ne dispose pas d'un accord de sécurité ne sont pas admises. De plus, chaque entreprise candidate devra fournir un engagement écrit à déposer un dossier d'identification pour chacun de ses établissements participant aux travaux classifiés. Cet engagement, sous forme libre, est à joindre aux documents ci-dessus.

Ces documents doivent parvenir au plus tard à la date limite fixée dans le présent avis pour la réception des candidatures, auprès du service de la sécurité de défense et des systèmes d'information de la DGA, 7-9 rue des Mathurins, 92221 BAGNEUX Cedex.

Les imprimés, la liste des pièces constitutives du dossier d'habilitation ainsi que des informations complémentaires sur les habilitations sont disponibles sur www.ixarm.com ou sur www.achats.defense.gouv.fr dans la rubrique "Marchés & opportunités / Procédures et documentation marchés publics / Protection du secret - habilitation".

Contact concernant les dossiers de demande d'habilitation: téléphone: 01.46.19.69.73 - richard.jacquemin@dga.defense.gouv.fr.

A défaut d'avoir fourni ces documents, l'entreprise sera réputée avoir renoncé à demander son habilitation pour l'accès à cet accord cadre.

— Modalités de transmission des candidatures.

L'Administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation (remise des candidatures, retrait du dossier de consultation, remise des offres).

1) Modalités de téléchargement

Le dossier de consultation des entreprises pourra être téléchargé sur la Plate-Forme des Achats de l'état.

(Place) accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.ixarm.com et.

Www.achats.defense.gouv.fr. Ceci peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à permettre les éventuelles.

Correspondances ultérieures en cas de modification du Dossier de Consultation des Entreprises (Dce), soit.

En téléchargement anonyme.

Pour être informés des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des.

Échanges avec la Plate-Forme des Achats de l'état (Place) 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit.

Accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Cette procédure est constituée d'une phase de remise de candidatures et d'une phase de remise d'offres.

Pour accéder au DCE, les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la.

Référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique.

2) Transmission des dossiers

Les opérateurs économiques devront:

— d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté du 15 juin 2012 (type de certificats acceptés, niveaux de sécurité de ces certificats, mode d'emploi permettant de vérifier la validité de la signature, formats de signatures acceptés) pris en application de l'article 226 et de l'article 237 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés; Cet arrêté est accessible sur le site de legifrance.gouv.fr; le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique,

— d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place) www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats retenus devront, en outre, renseigner le ministère concerné, la référence exacte de la consultation et un code d'accès restreint fournis par la personne publique pour effectuer leur dépôt électronique.

Le dépôt des réponses s'effectue uniquement sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place) accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com.

Deux modes de réponse sont alors possibles:

— une réponse expresse permettant à l'utilisateur de déposer sa candidature sous la forme de compressé (équivalent Zip) qui sera donc signé lors de la soumission. Le Dc1 doit être signé individuellement avant d'être intégré au pli: la signature électronique doit être apposée directement sur le fichier non compressé avant d'être inséré dans le dossier compressé,

— une réponse pas à pas permettant à l'utilisateur de signer les fichiers composant sa candidature individuellement puis de soumettre sa réponse. Ainsi, l'opération de signature des pièces est dissociée de l'opération de soumission de l'offre. Les pièces auront été signées en amont par la personne ayant pouvoir d'engager la société, il n'est donc pas nécessaire dans ce mode de réponse que la personne déposant l'offre sur la plate-forme dispose d'un certificat de signature électronique.

Le Dc1 doit être signé individuellement avant d'être intégré au pli.

Nota 1: Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la PLACE 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 2: Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique signé, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique.

Ainsi, pour les opérateurs économiques qui choisissent le mode de transmission électronique, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plate-Forme des Achats de l'état (Place) soit au moment de l'envoi pour le mode de réponse

express, soit en amont de l'envoi pour le mode de réponse pas à pas. Il n'est donc pas nécessaire de joindre des documents avec une signature manuscrite numérisée.

Si le soumissionnaire n'utilise pas l'outil de signature de la place, il fournira la procédure permettant la vérification de la validité de la signature conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 mentionné supra.

Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word 2003, Excel 2003, Powerpoint 2003, pdf, jpg, zip (winzip, filzip, etc.) ou équivalent, tous compatibles Pc2; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les opérateurs économiques ont la possibilité de remettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention " copie de sauvegarde ".

En cas de difficultés sur la Plate-Forme des Achats de l'Etat (Place), une assistance est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07. Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse: place.support@atexo.com.

— Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.

Le délai de validité des offres sera indiqué dans les documents de la consultation.

— (le cas échéant) Langue.

Conformément à l'article 219 V, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

— Informations complémentaires relatives aux conditions de participation.

Afin, de permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la situation juridique et la capacité économique, financière, technique et professionnelle minimale requise en vue de la sélection des candidatures, il est impérativement demandé aux candidats de fournir, sous peine de rejet de la candidature, les formulaires DC 1 (ex DC 4) et DC 2 (ex DC 5), dûment renseignés ainsi que le cas échéant le (les) formulaire(s) DC 4 (ex DC 13).

La lettre de candidature et les déclarations sur l'honneur doivent être impérativement signées par une personne habilitée à engager l'opérateur économique (ou le groupement d'opérateurs économiques) sous peine de rejet de la candidature.

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 18 octobre 2012.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille (territorialement compétent désigné dans les conditions de l'article R312-1)

Body responsible for mediation procedures

Official name: Comité consultatif interdépartemental du règlement amiable des litiges et des différends de Marseille - préfecture de la région PACA

Postal address: 2 Bd Paul Peytral

Town: Marseille

Postal code: 13006

Country: France

Telephone: +33 491156000
Fax: +33 491156070
Internet address: <http://www.paca.pref.gouv.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22-24 rue de Breteuil

Town: Marseille

Postal code: 13006

Country: France

E-mail: greffe.ta-marseille@juradm.fr

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

VI.5. Date of dispatch of this notice

18.10.2012